

SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités

NICOLET-BÉCANCOUR



Fonds PROAction en développement durable

Propulsé par



Desjardins

Table des matières

Présentation	3
Définition du développement durable	3
Mission, vision et objectif du Fonds	3
Champs d'application	3
Critères d'admissibilité du Demandeur	4
Types de projets admissibles répondant aux orientations du Fonds	4
Durée de projet	5
Étapes de présentation d'une demande	5
Accompagnement offert aux Demandeurs	6
Conditions d'octroi de l'aide financière	6
Acceptation du financement et signature de la convention d'aide financière	6
Montant de l'aide financière	6
Frais admissibles et non admissibles	6
Cumul avec d'autres aides financières	6
Versement de l'aide financière	7
Obligations des Demandeurs	7
Reddition de comptes des Demandeurs	7
Gouvernance	7
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	9

Présentation

La SADC de Nicolet-Bécancour est un organisme de développement économique local qui offre du financement et de l'accompagnement aux entreprises et collectivités dans une perspective de développement durable. L'organisme agit sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC de Bécancour et le Grand Daveluyville.

Depuis 2017, la SADC offre le programme d'accompagnement en développement durable PROAction aux entreprises, organisations et municipalités de son territoire. Ce programme a pour objectif la sensibilisation et la mobilisation des gestionnaires et leaders locaux face aux enjeux de développement durable afin qu'ils mettent en place des actions visant à maximiser les retombées économiques et sociales de leurs activités, tout en réduisant les impacts environnementaux. Le programme permet ainsi de soutenir les participants dans la mise en œuvre de projets concrets à valeur ajoutée et à les accompagner dans cette transition écologique qui est aussi une opportunité d'affaires pour les entreprises de se repositionner dans cette nouvelle économie et de réduire les risques économiques et sociaux associés aux changements climatiques.

Définition du développement durable

La SADC de Nicolet-Bécancour adhère à la définition du développement durable présentée par le Rapport Brundtland (1987) : « *Le développement durable est un développement qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs* ». Il suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Mission, vision et objectif du Fonds

Le Fonds a pour mission de soutenir la mise en œuvre d'actions ou de projets concrets par l'octroi d'une aide financière afin d'encourager la transformation des pratiques des entreprises et organisations de la région et d'en faire une région leader en développement durable.

Le territoire de Nicolet-Bécancour est riche de ses acquis en termes de développement durable. Les villes, villages, organisations, entreprises et citoyens se mobilisent plus que jamais en réfléchissant, en s'impliquant et en s'activant pour faire partie de la solution et contribuer à la lutte aux changements climatiques. Notre ambition d'accompagner et de soutenir cette transition demeure grande et plus que jamais il faut s'activer collectivement pour faire une différence pour les générations de demain. C'est pourquoi nous unissons nos forces grâce à la collaboration de Desjardins afin de mettre en place un levier financier qui propulsera des projets ayant un impact positif sur l'environnement et les communautés.

Un montant total de 40 000 \$ sera alloué pour les 3 prochaines années, soit 10 000\$ en 2023, 15 000\$ 2024 et 15 000\$ en 2025 en vue de soutenir des projets durables et écoresponsables.

Orientations

- Encourager le passage à l'action des entreprises et des organisations en matière de développement durable.
- Soutenir des actions concrètes qui permettent de réduire l'empreinte environnementale des entreprises et des organisations et d'augmenter les bénéfices sociaux.
- Engager les entreprises et les organisations en démontrant les impacts positifs de leurs actions sur l'environnement et les communautés.

Champs d'application

Le Fonds s'applique aux projets qui répondront aux orientations susmentionnées et qui stimuleront, par leur finalité, le développement social, économique et écologique du territoire de la SADC de Nicolet-Bécancour.

Critères d'admissibilité du Demandeur

Pour être admissible au Fonds, le Demandeur devra répondre aux critères suivants :

- Avoir bénéficié de l'accompagnement de la SADC en développement durable via les services offerts par le programme PROAction : démarche intégrée en développement durable, accompagnement sur mesure (efficacité énergétique, écoresponsabilité, diagnostic de développement durable, etc.).
- Entreprise privée (de 200 employés et moins), coopérative, organisme à but non lucratif (OBNL), entreprise d'économie sociale et municipalité et/ou comité citoyen (leaders locaux) supporté par la municipalité ou un organisme local (OBNL).
- Être situé sur le territoire de la SADC de Nicolet-Bécancour : MRC Nicolet-Yamaska, MRC Bécancour et Grand Daveluyville.
- Être membre d'une Caisse Desjardins.

**Pour être accompagné en développement durable, contactez-nous! Adoptez des pratiques d'affaires écoresponsables et améliorez votre impact environnemental, social et économique! Pour informations : https://www.sadcnicoletbecancour.ca/5932-accompagnement_proaction*

Exclusions

Les organisations ou les projets à caractère sexuel, religieux, spirituel ou politique, ou ayant des activités qui portent à controverse ne sont pas admissibles au Fonds.

Types de projets admissibles répondant aux orientations du Fonds

- **Impact environnemental**
 - o Gestion des matières résiduelles : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisations (3 RV) (*Voir en annexe pour les exemples de projets.*);
 - o Gestion de l'EAU;
 - o Qualité de l'AIR (gaz à effet de serre);
 - o Énergie consommée;
 - o Utilisation des ressources naturelles;
 - o Protection des milieux naturels;
 - o Adaptation aux changements climatiques.
- **Impact social et gouvernance**
 - o Exercice de planification stratégique (Mission, Vision, Valeurs, orientations et stratégies en lien avec le développement durable).
 - o Information, sensibilisation et éducation au développement durable (ex. : communiquer aux employés ou aux clients le virage environnemental).
 - o Mettre en place un affichage (signalisation) visant à faciliter le tri à la source et la récupération des matières résiduelles (pictogrammes, indications écrites, système de couleurs, etc.).
 - o Formation pour les employés sur les pratiques écoresponsables.
 - o Activités à caractère environnemental visant la mobilisation des équipes de travail (ex. : plantation d'arbres, compensation GES*).
 - o Réaliser des conférences, des lunches-causeries ou des ateliers sur divers sujets concernant le développement durable.
 - o Participer à des rencontres sectorielles ou colloques dans le but d'identifier des opportunités en développement durable (R&D, innovation dans le domaine, etc.).
 - o Outils en ressources humaines (politique, manuel).

- Favoriser la mobilisation citoyenne : projet citoyen lié au développement durable.
- **Impact économique**
 - Économie circulaire;
 - Approvisionnement responsable;
 - Consommation responsable;
 - Instauration de pratiques d'affaires écoresponsables;
 - Écoconception.

Besoin de réaliser une étude ou une analyse avec un expert/consultant avant de passer à l'action? Vous pouvez faire une demande au montant non remboursable de 10 000\$ maximum dans le cadre du Programme Virage Vert du Réseau des SADC et CAE du Québec.

Pour faire une demande, c'est par ici : https://www.sadcnicoletbecancour.ca/7509-programme_virage_vert

Durée de projet

Le projet soutenu par le Fonds devra être réalisé dans un délai de 6 mois (avec preuves à l'appui) après la signature de la convention de financement. Une demande de prolongation devra être soumise à la SADC pour obtenir un délai supplémentaire pour réaliser le projet.

Étapes de présentation d'une demande

- Les demandes peuvent être transmises en continu **entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre** de chaque année, et ce, jusqu'à épuisement des Fonds.
- Un délai de 10 jours ouvrables sera nécessaire pour analyser les demandes et retourner aux Demandeurs une réponse, qu'elle soit favorable ou non.
- Aucune dépense ne sera admissible au financement si elle a été engagée avant la demande au Fonds.
- Les Demandeurs dont le projet n'a pas été retenu lors d'une première demande peuvent soumettre à nouveau une demande pour un autre projet.
- Un Demandeur peut faire un maximum de 2 demandes pour des projets différents et ce, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2026

Procédures

- Remplir le formulaire de demande (numérique) incluant les sections suivantes :
 - La description de l'entreprise ou de l'organisation.
 - La description du projet et des objectifs visés.
 - Un échéancier du projet, incluant la date de début et de fin du projet ainsi que les étapes de réalisation du projet, le cas échéant.
 - La description des impacts et des bénéfices attendus par le projet en matière de développement durable.
 - Demande financière : les coûts prévus n'incluant pas les taxes (montants sans taxes) et le financement du projet.

Les documents suivants doivent également être fournis lors du dépôt pour compléter la demande :

- Le formulaire de dépôt dûment rempli et signé.
- Les soumissions d'achats d'équipements (avec description et coûts). Si aucune soumission n'est obtenue, les montants doivent être justifiés.
- Tout autre document complémentaire et pertinent à la compréhension du projet (plans, lettre d'appui, étude de faisabilité, etc.), le cas échéant.

Accompagnement offert aux Demandeurs

L'équipe de développement durable de la SADC s'engage à guider les demandeurs durant la rédaction de leur demande. Ceci permettra d'aider les demandeurs à soumettre un projet se conformant aux critères du Fonds. À cet effet, les Demandeurs peuvent communiquer avec Carolyne Aubin, conseillère en développement durable, par courriel : caraubin@sadcnicoletbecancour.ca

Conditions d'octroi de l'aide financière

- Dans un souci d'effet structurant, le Bénéficiaire doit avoir bénéficié d'un l'accompagnement en développement durable de la SADC par son programme PROAction (démarché intégrée ou accompagnement sur mesure).
- Démontrer que l'aide financière est un levier à la réalisation du projet.
- Avoir une dépense admissible.

Acceptation du financement et signature de la convention d'aide financière

L'acceptation du financement du projet est associée à l'envoi d'une lettre de confirmation. Une entente est ensuite signée entre la SADC de Nicolet-Béancour et le Demandeur.

Montant de l'aide financière

Le montant maximal de l'aide financière allouée par le Fonds est de 2 000 \$ par projet (excluant les taxes).

Le Fonds peut contribuer jusqu'à 100% des coûts du projet jusqu'à un maximum de 2 000 \$ (excluant les taxes).

Frais admissibles et non admissibles

Frais admissibles

- Achats d'équipements ou de matériels.
- Services professionnels*.

Frais non-admissibles

- Frais récurrents.
- Frais de publicités dans les médias.
- Salaire d'une ressource et frais de déplacement.
- Les dépenses d'immobilisation afférentes aux terrains, bâtiments et véhicules roulants.
- Les frais d'administration et de gestion de l'organisation (frais de fonctionnement de l'entreprise, dont notamment les frais de bureau, de secrétariat, de gestion et d'administration, de télécommunication et de communication, incluant les logiciels et les coûts d'abonnement à des plateformes).
- Les frais liés à la mise à niveau pour se conformer aux normes, aux lois et aux règlements.
- Les frais d'inscription à un programme de reconnaissance ou à une certification environnementale ou sociale.
- Les frais liés à la compensation carbone.

Cumul avec d'autres aides financières

L'aide financière versée par le Fonds peut être cumulée avec d'autres programmes. Ceux-ci ayant leurs propres critères, il revient au Demandeur de s'assurer que le montage financier du projet respecte les critères des autres programmes de financement.

*L'aide financière peut être combinée au Programme Virage Vert du Réseau des SADC et CAE.

Versement de l'aide financière

L'aide financière sera octroyée sur présentation des factures et de leur acquittement (selon les dépenses admissibles au Fonds).

Le versement prendra la forme d'un virement bancaire.

Obligations des Demandeurs

Pour bénéficier de l'aide financière, les Demandeurs devront :

- Fournir les efforts requis pour réaliser le projet.
- Communiquer toute modification du projet à l'équipe du Fonds afin que celle-ci les approuve.
- S'engager à utiliser l'aide financière accordée aux seules fins de la réalisation du projet.
- Identifier le « **Fonds PROAction en développement durable – propulsé par Desjardins** » dans toutes leurs communications sur les réseaux et médias sociaux en lien avec le projet.
- Effectuer leur reddition de comptes en totalité.

Reddition de comptes des Demandeurs

Pour assurer le succès de la réalisation du projet, les Demandeurs devront s'assurer d'effectuer la totalité de la reddition de comptes demandée :

- Remplir le questionnaire afin de mesurer les retombées (mesurables) du projet. Ce questionnaire sera envoyé par la SADC de Nicolet-Béancour au Demandeur 6 mois après la réalisation du projet.
- Photos de l'achat (si matériel et équipement).

Gouvernance

Le Fonds est géré par la SADC de Nicolet-Béancour. L'équipe de développement durable répondra aux questions, recevra les demandes et analysera l'admissibilité des Demandeurs et des projets.

Pour toutes questions : 819 233-3315

ANNEXE 1

Types de projets admissibles répondant aux orientations du Fonds

- **Impact environnemental**
 - o Gestion des matières résiduelles : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisations (3 RV).
Voir en annexe pour les exemples de projets.
 - o Gestion de l'EAU.
 - o Qualité de l'AIR (gaz à effet de serre).
 - o Énergie consommée.
 - o Utilisation des ressources naturelles.
 - o Protection des milieux naturels.

- **Impact social et gouvernance**
 - o Exercice de planification stratégique (Mission, Vision, Valeurs, orientations et stratégies en lien avec le développement durable).
 - o Élaboration d'une stratégie de communication en développement durable et outils de communication (les frais de publicité et de marketing, si le projet porte sur la sensibilisation et/ou l'éducation au développement durable).
 - o Information, sensibilisation et éducation au développement durable (ex. : communiquer aux employés ou aux clients le virage environnemental).
 - o Mettre en place un affichage (signalisation) visant à faciliter le tri à la source et la récupération des matières résiduelles (pictogrammes, indications écrites, etc.).
 - o Formation pour les employés sur les pratiques écoresponsables.
 - o Activités à caractère environnemental visant la mobilisation des équipes de travail (ex. : plantation d'arbres, etc.).
 - o Réaliser des conférences, des lunchs-causeries ou des ateliers sur divers sujets concernant le développement durable.
 - o Participer à des rencontres sectorielles ou colloques dans le but d'identifier des opportunités en développement durable (R&D, innovation dans le domaine, etc.).
 - o Outils de gestion en ressources humaines (politique de développement durable, manuel de l'employé).
 - o Favoriser la mobilisation citoyenne : projet citoyen lié au développement durable.

- **Impact économique**
 - o Économie circulaire.
 - o Approvisionnement responsable.
 - o Consommation responsable.
 - o Instauration de pratiques d'affaires écoresponsables.
 - o Écoconception.

ANNEXE 2

Gestion des matières résiduelles : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisations (3 RV)

Réduction à la source

- Réduire l'utilisation de contenants ou d'emballages (exemple : passer au vrac pour certains produits – machine à lave-glace en vrac (2 demandes), nouvelle machine à étiquetage, etc.).
- Réduire l'utilisation de l'eau (machine à eau, etc.).
- Réduire la consommation d'énergie (ex. : installer des thermostats programmables, éclairage DEL, autres équipements ou honoraires professionnels pour la gestion de la climatisation et ventilation).
- Réduire les gaz à effet de serre : Achat de vélo en libre-service pour les employés ou autres équipements.
- Séchoirs à mains ou serviettes en tissus plutôt que du papier essuie-main dans les salles de bain.
- Récupérateur d'eau de pluie.
- Bornes de recharge* (1 par entreprise. Peut se combiner aux autres aides financières).
- Machine à café (si utilisation de capsules jetables).

Réemploi

- Vaisselle réutilisable : assiettes, ustensiles, verres et tasses.
- Bouteilles d'eau réutilisables à l'effigie de l'organisation.
- Contenants en consigne.
- Contenants et emballages pour boîtes à lunch écoresponsables.

Recyclage

- Améliorer le recyclage et le tri en général (ex. : bacs de recyclage, îlots de tri, bacs à consigne, lavabo pour le rinçage de la vaisselle lavable – voir casse-croûte).
- Récupération des palettes (si coût, c'est récurrent...).

Valorisation

- Mettre en place du compostage (composteur et accessoires).
- Valoriser les eaux de nettoyage (\$\$).